

**CONTRIBUTION CONJOINTE DES REGIONS
ULTRAPERIPHERIQUES A LA CONSULTATION PUBLIQUE
LIVRE VERT - La politique de développement de l'UE en
faveur de la croissance inclusive et du développement durable**

INTRODUCTION :

Les régions ultrapériphériques (RUP) sont des régions européennes qui sont localisées dans les environnements géographiques des pays dits « ACP », des pays unis à l'Union par un partenariat spécial, comme le Cap Vert, des pays inclus dans la politique de voisinage comme le Maroc, et des pays appartenant à des autres régions d'intervention européenne en ce qui concerne le développement, tels que le Brésil ou l'Inde.

Elles bénéficient d'un statut spécifique reconnu par le Traité sur le Fonctionnement sur l'Union Européenne aux articles 355.1 et 349.

Elles considèrent que la coopération au développement représente un devoir éthique de solidarité entre les peuples et a aussi pour objet une collaboration des pays en voie de développement avec les pays voisins moins développés, visant à la transformation de cette réalité et contribuant à une répartition juste de la richesse, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cet esprit, les RUP se réjouissent de l'effort mené à bien par l'Union européenne pour affirmer son hégémonie dans la réalisation des Objectifs du Millénaire et sa volonté pour reconnaître le rôle fondamental que les autorités régionales peuvent jouer dans ce domaine.

Les RUP sont situées dans :

- l'espace Atlantique, qui intègre les Açores, les Iles Canaries et Madère, avec pour voisins la région de l'Afrique Occidentale, principalement le Cap Vert (avec lequel elles forment les îles/les archipels de la Macaronésie et avec lequel ces trois RUP ont des forts liens de coopération), la Mauritanie et le Sénégal ;
- l'espace Caraïbe et l'espace Amazonie qui concernent d'une part la Guadeloupe, la Martinique, Saint Martin, et d'autre part la Guyane. Leurs voisins sont principalement des pays ACP (tels que les pays membres du Cariforum, le Surinam), mais aussi des PTOM (exemples : les Antilles néerlandaises) et Cuba.
- l'espace Océan Indien qui englobe La Réunion dont les principaux voisins sont les pays regroupés dans la Commission de l'Océan Indien (COI) : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Les pays de l'Afrique de l'Est (Mozambique notamment) ainsi que





l'Afrique du Sud sont des partenaires régionaux avec lesquels La Réunion noue naturellement des liens étroits de coopération.

Leur localisation dans des environnements dont le niveau de développement est inférieur au leur peut leur conférer un rôle moteur dans la croissance de leurs zones géographiques propres, ce qui fait de ces régions des "frontières actives de l'UE" dans le monde.

Elles partagent avec les pays ACP et les PTOM un environnement propice à la coopération et reconnu par l'Accord de Cotonou à l'article 28. De même, elles ont été reconnues par la Commission Européenne comme des partenaires stratégiques pour la mise en œuvre des politiques de coopération, et contribuent à favoriser les espaces de stabilité et de prospérité dans des différentes zones du monde. Les RUP sont aussi des plateformes d'expression et de transfert des valeurs européennes : démocratie, paix, respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme. L'insertion des RUP dans leur environnement géographique ne bénéficie pas uniquement à ces régions mais aussi à l'Europe, qui peut tirer profit des avantages offerts par ces territoires en tant que frontières actives de l'UE dans les zones de coopération où elles se situent.

En effet, ces régions peuvent et doivent devenir de véritables plateformes de coopération de l'UE dans le monde. Leur position géostratégique ainsi que leur grande expérience dans la résolution de problématiques qui touchent leurs voisins, représentent un potentiel positif pour l'ensemble des acteurs concernés dans cette coopération (pays tiers, UE, RUP et leurs États membres d'appartenance) dont l'UE doit absolument tirer profit.

L'UE a fait de l'insertion régionale des RUP l'un des trois axes prioritaires d'action de sa stratégie de développement en faveur de ces régions en 2004. En outre, dans sa Communication de 2008, la Commission reconnaît que les RUP sont des postes d'avant-garde de l'UE qui permettent une présence réelle de l'Europe dans des secteurs géographiques éloignés du continent européen.

Exemples : Les RUP en tant que plateformes logistiques d'aide humanitaire ou d'aide au développement : (Les Canaries viennent de signer un accord avec le Programme Alimentaire Mondial de l'ONU afin d'installer une plateforme logistique avec l'Afrique au Port de Las Palmas de Gran Canaria; La Guadeloupe et son intervention très rapide en Haïti après le séisme de début 2010...).

De même, l'expérience acquise et la spécialisation dans des secteurs qui apportent des solutions adaptées aux nécessités des pays tiers voisins des RUP offrent à ces territoires une valeur ajoutée dans la coopération avec ces pays, dans des domaines tels que le renforcement des capacités administratives, le développement des échanges commerciaux,



l'harmonisation des normes de production, le tourisme, l'aménagement du territoire, l'éducation, la santé, la formation professionnelle, les énergies renouvelables, l'eau, l'environnement, les sciences maritimes et la recherche appliquée au développement (dans le cas des Canaries, ce potentiel a favorisé la signature d'un Accord pluriannuel, en mars 2010, entre le Gouvernement des Îles Canaries et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) visant à faire des Îles Canaries une plateforme espagnole de coopération avec l'Afrique Occidentale).

Concernant les échanges extérieurs avec les pays ACP, l'apport de touristes de La Réunion à l'île Maurice représente approximativement 15% du nombre total des arrivées.

Le soutien à la création et au développement de routes aériennes et maritimes entre les RUP et les pays tiers voisins, notamment des pays ACP, permettra l'augmentation de l'intégration économique - à travers l'augmentation des flux de biens et de personnes - en particulier dans une perspective de combinaison et complémentarité des destins pour le tourisme international, avec des avantages réciproques.

QUESTIONS :

1. Comment l'UE et ses États membres peuvent-ils élaborer un ensemble de recommandations en matière de programmation et de dépense, et exiger le respect d'un certain nombre de conditions (valeur ajoutée, coordination, impact) pour tous les programmes/projets/actions de soutien?

Dans le cadre de la coopération mise en place entre les pays ACP et les RUP, une expérience pilote de programmation concertée a été développée lors de la période budgétaire actuelle, où des priorités communes ont été identifiées et des ressources ont été allouées pour la mise en œuvre de projets conjoints financés à travers du FED et du FEDER.

Exemples : Dans le cadre de l'espace de coopération territoriale Madère-Açores-Canaries (MAC), les pays tiers voisins ont réservé des montants dans leurs PIN/Dixième FED pour la coopération avec les RUP, et des liens institutionnels et des relations privilégiées se sont établis grâce à la signature des accords de coopération, par exemple avec le Cap Vert.

Ceci témoigne de la volonté des pays ACP voisins des RUP de renforcer les liens économiques, sociaux et culturels avec les RUP dans le but de parvenir à une insertion régionale accrue.

Les différences dans le traitement de différents espaces ont quand même limité cette possibilité dans l'Océan Indien où des crédits du Xème FED n'ont pas été expressément fléchés pour la coopération entre ACP/RUP ni



au titre des PIN ni au titre du PIR. Cette absence de fléchage de crédits constitue l'une des raisons des difficultés à conclure des projets FED/FEDER dans cet espace malgré l'intérêt des parties.

Les RUP possèdent une valeur ajoutée en termes de coopération avec leur pays voisins en raison de leur proximité, de leur expérience, et de leurs spécificités qui font de ces régions des catalyseurs de développement dans leurs zones géographiques respectives et des frontières actives de l'Europe.

Dans le contexte actuel de crise et pour être en capacité de s'adapter face au défi de la mondialisation, une stratégie d'insertion régionale qui favorise la création d'un espace de coopération renforcé d'échanges d'ordre économique, culturel, social et scientifique entre les RUP, les ACP/PTOM et autres pays du voisinage, pourrait contribuer fortement à dynamiser les collaborations dans un esprit « gagnant-gagnant » en relayant, chaque fois que possible, les priorités de la Stratégie UE 2020.

Les RUP disposent, outre des fonds propres destinés au développement, d'outils financiers pour la coopération régionale (FEDER) dont l'esprit même est de créer des effets de levier et de stimuler la croissance dans les pays partenaires. En cela, elles disposent d'un certain savoir-faire de gestion et d'évaluation de programmes financiers, et donc rejoignent pleinement la préoccupation de la Commission visant à mettre en pratique une coopération à « impact élevé ».

Toutefois, malgré l'existence d'un potentiel de coopération avéré et bien que les objectifs soient partagés de tous, il existe aujourd'hui des obstacles majeurs qui rendent difficile cette coopération, clef de la réussite d'une véritable insertion régionale. Malgré des priorités convergentes de part et d'autre de la frontière entre RUP et ACP, et de tous les efforts déployés, l'expérience des actuels programmes financés par l'UE montre que ceux-ci ne s'adaptent pas d'une façon satisfaisante et cohérente. L'articulation d'instruments financiers si différents comme le FED et le FEDER, ajoutée aux complications qui existent dans ces espaces de coopération (des ressources financières faibles de la part des pays tiers, des grandes difficultés socio-économiques, des problèmes de connectivité, etc.) rend très difficile la conclusion de projets conjoints (et notamment structurants) ... Et ce, alors même que le potentiel de coopération est important.

La stratégie mise en œuvre jusqu'à présent s'avère inefficace étant donné que les efforts humains et techniques dédiés à une articulation de ces instruments financiers se sont révélés largement disproportionnés par rapport aux résultats obtenus.

Des mesures adaptées et cohérentes avec la réalité de ces espaces, qui apportent un contenu opérationnel dans les documents de programmation des aides, sont donc indispensables.



2. Quelles bonnes pratiques actuellement en vigueur au niveau de l'UE et de ses États membres pourraient servir de base à cet égard?

Dans ce cadre, les autorités régionales, et notamment, celles des RUP ont beaucoup à apporter compte tenu de leur forte expérience de coopération avec leurs voisins, pays tiers de l'UE. La concertation entre ACP et RUP est primordiale puisqu'elle permet de renforcer le dialogue et de dynamiser les échanges d'expériences.

Exemples :

Création de la Plateforme d'Intervention Régionale Amérique Caraïbe (PIRAC)

Description: Confronté aux aléas naturels (cyclones, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, etc.), l'espace commun de coopération Caraïbe s'est vu doté en 2006 d'un dispositif dénommé PIRAC qui vise à constituer en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique des stocks d'intervention d'urgence (tentes, kits de survie, médicaments, unités de traitement de l'eau, hôpital de campagne, groupes électrogènes, citernes, etc.) déployables sur l'ensemble de la Caraïbe suite aux catastrophes. Ce dispositif offre à la zone des moyens de première d'urgence dans l'attente de l'arrivée des secours externes. Chaque stock est dévolu en priorité à une zone de la Caraïbe, celui de la Guadeloupe aux îles des Grands Antilles, celui de la Guyane aux pays continentaux avoisinants, et celui de la Martinique aux Petites Antilles. En cas de crise majeure, les trois stocks peuvent être déployés sur les territoires, tel que cela a été le cas au lendemain du séisme en Haïti.

La valeur ajoutée de cette plateforme est de disposer d'équipes d'urgence formées à la gestion des catastrophes et pourvues des matériels adéquats en quelques heures, n'importe où dans la région et dans un environnement connu et de proximité.

Ainsi, la vulnérabilité des populations est réduite, compte tenu de ces nouvelles capacités endogènes d'intervention qui précèdent l'arrivée des secours internationaux.

- Le Point d'Accès Neutre pour l'Afrique Occidentale et les îles Canaries (NAPWACI)

Le but principal du projet NAPWACI, intégré au projet ALIX, est de faire des Îles Canaries le noyau principal des télécommunications entre trois continents, à travers le développement d'un Point d'Accès Neutre à l'Internet (NAP) à Tenerife et la croissance exponentielle de la connectivité sous-marine entre les Îles Canaries, l'Afrique, l'Europe et dans l'avenir l'Amérique Latine.

Le NAP ne se limitera pas aux seules Communications par câble des trois continents, mais constituera aussi un important centre de données pour



la rencontre entre les opérateurs téléphoniques et d'Internet, et leurs clients. Ainsi, le projet favorisera l'implantation des opérateurs de télécommunications des sociétés TIC aux Îles Canaries en tant que plateforme pour opérer en Afrique Occidentale.

Le projet contribuera, bien évidemment au développement et à la connectivité de l'Afrique Occidentale ainsi qu'à l'introduction de la société de l'information dans le continent africain en favorisant la connexion Sud-Sud.

Valeur ajoutée : Le NAPWACI est un exemple clair d'un projet avec une haute valeur stratégique qui mise sur le changement productif des RUP à travers l'utilisation de la situation géographique des Îles Canaries et qui tourne à l'avantage du continent africain, avec des effets multiplicateurs.

- La création du Sommet de la Macaronésie, en Décembre 2010, une plateforme de coopération entre les archipels des Açores, Madère, Canaries et Cape Vert visant l'établissement d'un dialogue politique et stratégique permanent pour promouvoir le développement soutenable et contribuer à la paix et la sécurité de son espace géographique d'insertion.
-

3. Comment les divers flux d'aide (provenant de sources publiques et privées, de budgets consacrés à l'action extérieure dans le cadre de diverses politiques) pourraient-ils être combinés, suivis et évalués de manière à optimiser leur impact, leur responsabilité et leur visibilité?

La Commission a reconnu le rôle fondamental que les autorités locales et régionales (ALR) jouent dans l'aide au développement et les programmes de coopération. Elle considère que l'UE doit capitaliser et tirer profit de l'expérience des ALR dans la politique au développement. Cependant, il est surprenant que le Livre Vert ne reconnaisse pas le rôle de ces acteurs, et que leurs actions ne soient pas mentionnées.

Étant donnée l'importance accrue du rôle des ALR dans le domaine du développement, l'UE doit tenir compte, non seulement de leur contribution dans le domaine économique mais aussi, de la valeur ajoutée et des bonnes pratiques que certaines régions, comme les RUP, peuvent offrir afin de garantir l'efficacité de cette Politique.

Pour ce qui concerne la coopération régionale entre les RUP et leur pays voisins, et conformément aux postulats d'Accra de garantir la cohérence et l'efficacité de l'aide, il y a nécessité de coordonner les divers flux d'aide à travers certaines mesures ; il convient de mentionner:

- La coordination nécessaire des fonds FED-FEDER pour concrétiser l'idée du Grand Voisinage pour favoriser l'intégration régionale des



RUP. Cette idée date des années 1990, est mentionnée par la Commission comme Plan d'action Grand voisinage (PAGV) et se retrouve dans différents actes, notamment les Communications de la Commission dont celle de mai 2004, qui établissait une stratégie communautaire en faveur des RUP basée sur 3 axes : la réduction de leur déficit d'accessibilité (interne et externe), l'amélioration de leur compétitivité, et l'intégration dans leurs espaces géographiques propres. Pour optimiser la synchronisation de l'intervention FED-FEDER, il importe que les procédures internes de gestion du FED fassent l'objet d'aménagements rédactionnels qui incluent la coopération entre RUP/ACP : par exemple, revoir le modèle-type de « fiche identification de projet » ou de « fiche action ».

Compte tenu de leur situation géographique, la coopération avec les pays tiers est essentielle pour les RUP, puisque la coopération se conçoit, nécessairement, avec des pays voisins qui n'appartiennent pas à l'UE. Cette coopération est loin d'être facile à mener et fait face à de nombreuses difficultés, notamment liées au manque d'instruments financiers et de gestion unique applicable des deux côtés de la frontière européenne. Le PAGV a pour but de mieux intégrer les RUP dans leur espace socio-économique et culturel.

Par ailleurs, le PAGV tel que conçu par la Commission en 2004, prévoyait de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, y compris des délégations de la Commission dans les pays tiers, sur l'importance du défi auquel font face les RUP et les pays de leur zone géographique. La Communication de la Commission concernant les RUP d'octobre 2008, met en avant la position géostratégique et géographique spécifique des RUP et prône la nécessité de continuer à développer le PAGV dans le futur, consciente que ladite coopération pour les RUP ne constitue pas une question de volonté mais de nécessité.

- une implication réelle de tous les acteurs concernés en application d'une gouvernance multi niveaux (Etats membres, ACP, Commission, RUP) et une meilleure coordination entre eux, sous le parrainage actif de l'UE, notamment de la Commission qui pourrait jouer le rôle de « facilitateur ». Une implication accrue signifie également plus d'information, de formation, de promotion, d'appropriation et de visibilité.
- la mise en œuvre de solutions réglementaires et financières, simples et originales, spécifiques et efficaces qui s'adaptent à chacun aux espaces et types de coopération des RUP.
- l'encouragement d'un dialogue continu et d'une coopération plus fluide et renforcée entre les RUP et les organisations internationales d'intégration régionale (CEDEAO, CARIFORUM, COI,...) Cela implique



aussi de renforcer la coopération interrégionale entre les RUP pour améliorer les espaces d'échanges d'expériences et de dynamiser les plateformes d'expression entre les différents espaces de coopération.

4. Comment l'UE et ses États membres peuvent-ils veiller au mieux à ce que l'aide allouée à l'éducation et à la santé devienne plus ciblée et parvienne à accroître son impact et son efficacité en termes de développement humain et de croissance?

En matière d'éducation, l'UE devrait promouvoir la coopération entre les centres d'éducation et les Universités européennes avec ceux des pays tiers, dans le but de renforcer la gouvernance et les programmes éducatifs sur base de l'expérience acquise par les RUP. L'aide au développement n'est pas suffisante par elle-même, si le pays bénéficiaire n'atteint pas, une masse critique suffisante pour produire de la richesse dans le pays.

Ce type de réflexion est dynamisé par les Universités. Les centres éducatifs et les Universités des RUP représentent des espaces clé pour agir en tant que pôles d'échanges des bonnes pratiques. Du fait de leurs spécificités, les RUP ont pris certaines initiatives afin de réfléchir naturellement et apporter des solutions à des problématiques communes dans leur espace géographique : changement climatique, énergies renouvelables, développement des TIC, gestion de ressources hydriques, conservation de la biodiversité, etc. Après des années de travaux et d'études apportant des réponses à tous ces problèmes, les universités ont développé des solutions potentiellement exportables vers les pays voisins des RUP avec lesquelles nous partageons ces problèmes communs.

La Commission européenne a déjà reconnu le rôle de l'Université en tant qu'acteur non étatique de coopération pour le développement, et dans ce cadre, les Universités des RUP et, particulièrement, l'Association des Universités RUP, collaborent depuis longtemps avec les centres d'enseignement supérieur des pays tiers, notamment du Cap Vert.

Il s'avère évident qu'un des aspects fondamentaux du développement est l'éducation, et surtout, l'éducation spécialisée sur des pôles de développement économique du pays, étant donné que le développement réduit, par exemple, la décision du citoyen d'émigrer. Cette idée s'apprécie en lien avec la proposition de la Commission européenne de : « Investir dans la matière grise » tel que mentionné dans la Stratégie de l'UE pour l'Afrique : Vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique: « L'accent devrait également être mis sur la coopération avec l'Afrique dans l'enseignement supérieur, afin de construire une capacité tertiaire de haute qualité basée sur la mise en réseau, la mobilité des étudiants et des universitaires, ainsi que l'aide et l'innovation institutionnelles, y compris l'utilisation de TIC.»



A titre d'exemple, les universités de la Caraïbe coopèrent depuis des années en matière de recherche et de mobilité des étudiants et des chercheurs. L'Université des Antilles et de la Guyane dispose d'une véritable stratégie de coopération avec les universités des pays tiers de la zone Caraïbe. Elle essaie à travers cette stratégie, notamment, de répondre à une forte demande de la part des pays tiers. Les institutions européennes et nationales doivent particulièrement prendre en compte la nécessité de mobilité des acteurs de l'éducation, voire l'imposer afin d'une part de valoriser les compétences européennes développées par les universités européennes qui sont convoitées par les tiers, et d'autre part enrichir les connaissances de nos étudiants et chercheurs sur leur environnement ; ce, dans la perspective qu'ils deviennent eux-mêmes des acteurs de la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable.

5. Comment l'UE doit-elle soutenir le développement des compétences dans les pays partenaires, en tenant compte des caractéristiques et des besoins des marchés du travail locaux, y compris dans le secteur informel? Comment l'approche globale de l'UE en matière de migrations pourrait-elle contribuer à la poursuite de cet objectif?

La proximité géographique des RUP avec les pays tiers fait de ces régions des laboratoires de multi-culturalité au sein de l'UE, ainsi que des sites propices aux expériences-pilote dans des domaines relatifs aux nouveaux défis mondiaux, tel que la gestion des flux migratoires.

Les RUP partagent des nombreuses problématiques avec les pays tiers, pour lesquelles des solutions pourraient être exportées vers les pays ACP (le développement et l'aménagement du tourisme, la logistique et la sécurité portuaire, la construction d'infrastructures, les services financiers et de conseil...). Pour cela, des secteurs clé peuvent être identifiés pour les économies des pays tiers, où les RUP ont de l'expérience et peuvent agir en tant que référent.

En ce qui concerne le domaine des migrations, les RUP ont été et sont encore des régions réceptrices de flux d'immigration provenant des pays voisins. Dans nos régions, il existe des communautés d'immigrants établies et intégrées dans nos territoires, qui en même temps, conservent des liens avec leurs communautés d'origine.

Pour cela, il s'avère fondamental de relier les communautés d'immigrants résidents dans les RUP avec leurs pays, moyennant l'expérience acquise dans notre territoire, pour devenir des moteurs de développement dans leurs propres pays.

Une façon de contribuer à la richesse des pays tiers et par conséquent à la lutte contre l'immigration irrégulière, peut être la création des pôles de développement autour des jeunes étudiants immigrés formés dans les



RUP. On parviendrait ainsi, à traiter les diasporas en tant qu'acteurs de développement, puisqu'ils rentreraient dans leurs pays avec une formation supérieure acquise, ce qui rentabiliserait cette migration grâce à un but éducatif. Il est également fondamental d'éviter la fuite des cerveaux par le biais d'un circuit prédéterminé : études, séjour dans les RUP, retour à leurs pays, exportation des connaissances acquises, développement de l'esprit entrepreneurial. Dans ce sens, il est proposé la définition d'un schéma rotatif de migration dans le domaine de l'éducation supérieure lié étroitement aux stratégies de développement des pays tiers.

A ce titre, dans la zone Caraïbe, et compte tenu du cas particulier de la République d'Haïti, les RUP ont pris le parti de participer à l'effort de reconstruction administrative et de renforcement des compétences dans les domaines de la pêche, de l'artisanat et du bâtiment et des travaux publics.

6. Comment l'UE peut-elle adapter son approche, ses instruments et ses indicateurs afin de soutenir les réformes en matière de gouvernance dans les pays/régions en développement?

La politique de développement de l'UE devrait soutenir le développement de la société civile des pays en développement à travers l'appui aux libertés et à l'intégration sociale de l'individu comme voie de démultiplication des possibilités et potentialités de l'être humain dans son propre environnement. Dans ce sens, des activités telles que l'appui aux activités qui encouragent la participation citoyenne, l'amélioration de la gestion dans les administrations publiques, l'appui à des formules de coordination des administrations locales, de la décentralisation administrative et de modernisation locale, demeurent un atout important de la politique européenne vis-à-vis de ces pays.

Les régions ultrapériphériques ont déjà une expérience considérable dans la coopération en matière de gouvernance avec les pays voisins. C'est le cas, par exemple, de la coopération entre les Canaries et le Cap Vert qui permet une collaboration active dans les domaines suivants : aménagement du territoire, modernisation administrative locale et renforcement des systèmes d'information publique et des protocoles de coopération, mises en place en 2008, entre les Açores et le Cap Vert.

7. Comment et dans quelle mesure l'UE doit-elle intégrer à son processus d'octroi des aides davantage de mesures incitatives en

faveur des réformes, tant au niveau des programmes nationaux que des programmes thématiques?

Sur la question de l'intégration régionale des pays ACP, les RUP partagent la plupart des défis que la Commission européenne a exposés dans sa communication de 2008 [COM(2008) 604 Final] : la nécessité de surmonter la fragmentation des marchés régionaux, la diversification économique insuffisante, l'inefficacité des interconnexions des infrastructures qui génère des coûts élevés pour le transport et les services intra régionaux.

Il est à noter que les RUP sont aussi des plateformes d'expression des valeurs européennes : démocratie, paix, respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme. En cela, elles peuvent servir de relai desdites valeurs dans les espaces régionaux, sur la base de relations basées sur la confiance.

L'une des mesures incitative pourrait consister à tirer profit de la localisation des RUP dans ces environnements géographiques pour accorder un traitement préférentiel à des projets de coopération utiles pour les pays partenaires.

8. Comment l'UE doit-elle promouvoir l'instauration de solides cadres de référence pour évaluer et contrôler les résultats enregistrés par les pays bénéficiaires en termes de développement?

SANS OBJET

9. Comment l'UE doit-elle appréhender la question du lien entre sécurité et développement, notamment dans les pays fragiles et exposés aux conflits, et mettre davantage l'accent sur la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, l'État de droit, la justice et la réforme du secteur de la sécurité, lors de la programmation de ses interventions en faveur du développement?

En ce qui concerne la question du lien entre sécurité et développement, les RUP représentent des plateformes avancées de l'Union européenne dans les trois bassins maritimes spécifiques où elles s'intègrent (la Macaronésie, les Caraïbes et le Sud-est de l'Océan Indien) au voisinage des zones géographiques relevant de pays confrontés aux défis du développement qui manquent souvent de moyens, ou bien des zones internationales d'importance stratégique sur les grandes routes maritimes, tout en offrant à l'UE un espace d'influence considérable et spécialement prometteur.

Les RUP constituent de frontières externes de l'UE soumises à des conflits directement liés à la sécurité (immigration clandestine, trafics illicites, piraterie...). Dans ce sens, et tenant compte des nombreux actes





de terrorisme et de piraterie qui ont eu lieu récemment dans l'environnement des RUP, il s'avère souhaitable qu'une intervention de l'UE dans ce domaine se décline à travers l'approfondissement de la coopération avec les pays tiers concernés.

Un exemple qui témoigne de cette situation c'est le partenariat spécial entre l'UE et le Cap Vert, dont les RUP de la Macaronésie sont appelées à jouer un rôle stratégique dans les domaines envisagés dans son Plan d'Action: sécurité et stabilité, bonne gouvernance, lutte contre la pauvreté, etc. Le Cap Vert est un interlocuteur privilégié de l'Europe dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, et dans ce sens, le Plan d'Action établit expressément que certaines interventions (gestion efficace des flux migratoires, lutte contre les flux illégaux, sécurité maritime) de types transfrontalières et régionales ne pourront être garanties que par le biais d'un rapprochement des RUP de la Macaronésie dans le cadre d'un partenariat spécial.

La coopération entre les archipels de la Macaronésie – Açores, Madère, Canaries et Cap Vert - a reçu une nouvelle impulsion grâce à l'établissement, en Décembre 2010, avec une périodicité biennal, du Sommet de la Macaronésie, plateforme de coopération politique au plus haut niveau.

10. Comment l'UE pourrait-elle mieux coordonner ses interventions en matière de sécurité avec ses actions de développement?

SANS OBJET

11. Comment l'UE peut-elle relever au mieux le défi consistant à établir des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, dans les situations de transition et de redressement?

« La géographie est un atout important de l'Union européenne dans sa réponse aux crises. L'Union, grâce à ses régions ultrapériphériques se trouve humainement et territorialement présente au large des côtes africaines (Canaries et Madère), dans l'Océan Indien (l'île de la Réunion), au cœur de l'Amérique latine (Guyane), à proximité de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord (Guadeloupe et Martinique) ou au milieu de l'Atlantique (Açores). Ces régions européennes ultrapériphériques, sans exclusivité, sont autant de points d'appui pour faciliter le pré positionnement de produits essentiels et de logistique. La projection de moyens humains et matériels européens en serait aussi facilitée, en cas d'intervention humanitaire d'urgence à l'extérieur de l'Union européenne. Un travail étroit entre les Etats membres et le Centre



d'opérations devrait conduire à déterminer les meilleurs positionnements possibles de ces capacités »¹.

Dans le même esprit, dans la Communication de la Commission de 2008 “Les RUP: un atout pour l’Europe”, il est reconnu la valeur ajoutée que les RUP apportent à l’Europe dans des différents domaines, parmi lesquels il convient de remarquer le potentiel que leur situation géostratégique particulière peut offrir, ainsi que le besoin de bénéficier de ces atouts pour pousser le développement de ces régions et de leurs pays voisins.

C'est sur ce modèle que la Croix-Rouge a créé des Equipes de Réponses aux urgences humanitaires et des centres logistiques d’approvisionnement situés dans les RUP. Celles-ci sont spécialisées (santé primaire, hôpital de secours, approvisionnement en eau et assainissement, télécommunications, logistique, distribution), préconstituées et mobilisables sur demande.

Exemples qui témoignent de cette réalité :

- La Plateforme Régionale d’Intervention Rapide pour l’Océan Indien (PIROI) basée sur l’île de La Réunion, disposant de matériels de première nécessité (kits choléra et eau, tentes, médicaments, etc.), et capable de projeter des équipes de secours en moins de 24 heures dans la zone.
- L’aide urgente qui a été déployée le lendemain du séisme à Haïti, par la Plateforme d’Intervention Régionale Amérique Caraïbe (PIRAC), grâce aux stocks de la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, ce qui a permis d’offrir une intervention d’urgence dans l’attente de l’arrivée des secours externes.
- Le centre logistique d’aide humanitaire de la Croix Rouge Internationale aux îles Canaries

Les RUP, elles mêmes très vulnérables aux catastrophes naturelles, disposent donc des services de protection civile avec une expérience longue et consolidée qui leur permettra d’« exporter » des bonnes pratiques et des modèles d’action vers des pays tiers.

Nonobstant, ce potentiel offert par les RUP reste encore à exploiter, ce qui a mené les RUP à proposer l’adaptation et la modification des programmes actuels de coopération territoriale afin d’améliorer la participation des RUP à l’égard des pays tiers de leur environnements géographiques respectifs.

¹ Rapport de Michel Barnier, mai 2006 : « Pour une force européenne de protection civile : europeAID »



12. Quelles sont les modalités et les structures les plus appropriées, d'un point de vue juridique et pratique, pour faire de l'efficacité de l'aide et des documents européens de stratégie par pays une réalité? Quel est le meilleur moyen d'appliquer concrètement le traité de Lisbonne et les conclusions du Conseil du 14 juin à cet égard?

L'efficacité de l'aide en tant que vecteur qui améliore l'intégration régionale des parties prenantes (ACP et RUP) pourrait devenir une réalité en faisant en sorte que la coopération régionale entre ACP et RUP conduise à conclure des projets communs.

Cet exercice qui a des difficultés à se mettre en œuvre depuis de nombreuses années, pourrait être dynamisé par la Commission en soutenant le principe d'une implication réelle de tous les acteurs concernés via une gouvernance multi niveaux (Etats membres, pays ACP voisins des RUP, Commission Européenne et ses délégations incluses, RUP) et une meilleure coordination entre eux, sous le parrainage actif de l'UE. Une implication accrue signifie également plus d'information, plus de formation, plus de promotion, plus d'appropriation et plus de visibilité.

Cette implication pourrait être institutionnalisée via une structure de concertation *ad hoc*.

13. Quelles mesures concrètes et stratégiques l'UE pourrait-elle prendre pour améliorer la cohérence des politiques pour le développement? Quelle serait la meilleure façon d'analyser les progrès et l'impact?

Parmi les mesures concrètes, il est proposé d'étudier la question d'un instrument financier unique de coopération entre les RUP/ACP/PTOM qui faciliterait considérablement la conclusion de projets de coopération.

La question qui reste en suspens et qui pourrait constituer une issue favorable à la coopération RUP/ACP/PTOM, serait celle visant la budgétisation du futur FED. Cette orientation permettrait d'appliquer, de façon uniforme, toutes les règles liées à la programmation, gestion, contrôle et évaluation des projets à financer conjointement.

14. Comment et dans quelle mesure l'aide apportée par l'UE devrait-elle appuyer les projets industriels investissant dans les pays en développement, et comment pourrait-elle respecter un juste équilibre entre le développement des industries extractives/énergétiques et la promotion des secteurs industriels situés en aval?

SANS OBJET

15. De quelle façon l'UE peut-elle veiller à ce que le soutien au développement économique garantisse une inclusion sociale

équitable des retombées et se traduise par une meilleure protection des droits économiques et sociaux, fondée notamment sur la mise en œuvre des normes fondamentales du travail, ainsi que par une responsabilité accrue des entreprises?

SANS OBJET

16. Quelles mesures convient-il de prendre, et comment les différencier au mieux, afin de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour établir un environnement économique apte à promouvoir la création d'entreprises, en particulier de PME?

SANS OBJET

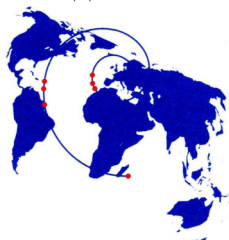
17. Quelles mesures ou structures pourraient être mises en place avec les pays partenaires et les institutions financières européennes et internationales pour fournir un appui financier et, le cas échéant, un financement à faible coût assorti de garanties financières, en vue de soutenir une telle croissance?

SANS OBJET

18. Quels instruments l'UE pourrait-elle utiliser pour promouvoir la créativité, l'innovation et le transfert de technologies, et garantir leur concrétisation sous forme d'applications viables dans les pays en développement?

Les caractéristiques uniques des RUP en termes géographiques et climatiques représentent des atouts spécifiques pour le développement de certaines actions dans des domaines comme la biodiversité, les énergies renouvelables, les ressources maritimes, le changement climatique, l'environnement, la santé, les nouvelles technologies... Dans cet esprit, les RUP possèdent un énorme potentiel en tant que plateformes de connaissance et de diffusion technologique dans des environnements fragiles pour développer et exporter la recherche adaptée aux besoins des pays tiers voisins et contribuer ainsi, au développement durable de leurs ressources énergétiques, hydriques, agraires, de la pêche, etc. ou bien en tant que laboratoires privilégiés pour l'étude du changement climatique.

Actuellement, il existe des projets de coopération pionniers avec une haute valeur stratégique entre les RUP et les pays voisins dans des domaines concernant la recherche –développement/innovation appliquée au développement et au transfert technologique. C'est le cas, par exemple, de l'Institut Technologique des Canaries (ITC) qui développe des projets de coopération relatifs principalement aux énergies renouvelables et à l'eau en Mauritanie, le Cap Vert, le Maroc ou la Tunisie, en accompagnant en même temps un transfert technologique dans ces pays. C'est aussi le cas, par exemple, de la concession par le Gouvernement





des Açores des bourses d'études de doctorat à des étudiants du Cap Vert, qui se déplacent aux Açores et travaillent auprès l'Université locale, dans les domaines de la volcanologie et de la géologie, domaines où, vu ça situation spécifique de région avec des risques sismiques accrus les Açores ont une expertise et travail mis en place.

L'expérience acquise, la spécialisation, l'existence de réseaux déjà mis en place et la connaissance de l'absorption technologique de ces pays, offre un avantage comparatif fondamental aux RUP en termes de coopération. Dans le but de tirer profit de ce potentiel offert par les RUP en tant que plateformes de diffusion technologique et centres de référence scientifique dans leurs environnements géographiques respectifs, il s'avère nécessaire de promouvoir des initiatives et de créer des instruments qui favorisent la coopération et la participation conjointe des RUP et de leurs pays tiers voisins dans des réseaux de recherche et des programmes européens de recherche/innovation, associant également d'autres régions européennes dotées de grands centres de recherche sur la base d'une coopération multipartite.

19. Comment l'expérience de l'UE peut-elle mieux servir de base aux régions cherchant à renforcer leur intégration?

Renforcer l'intégration régionale peut passer par une intervention optimale des instruments financiers existants : si l'intervention des instruments financiers est efficace, elle concourt *de facto* à dynamiser l'intégration régionale. Cf. Argumentaires supra.

20. Que pouvons-nous faire pour garantir une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de développement de l'UE?

L'actuelle politique commerciale et de développement de l'Union européenne vis-à-vis des pays tiers, qui favorise les échanges commerciaux aussi bien à travers des accords multilatéraux que des accords bilatéraux, ne peut pas avoir pour conséquence de menacer les secteurs économiques les plus vulnérables de l'UE, comme la production agricole d'exportation des régions ultrapérimériques². Pour cela, des mesures de compensation devront être établies à chaque fois que ces accords impliqueront des obstacles importants pour les secteurs économiques de ces régions, afin de minimiser leur impact négatif.

Dans ce sens, il faut mentionner les Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'UE et les pays ACP qui préoccupent les RUP dû aux conséquences disproportionnées que ces négociations peuvent impliquer dans leurs économies, compte tenu de leur proximité des marchés des pays ACP (contrairement aux régions du continent européen). D'un autre côté, il s'avère souhaitable de mieux saisir l'occasion qu'offre la

² La banane, la tomate, le sucre, le rhum, etc.



discussion sur les chapitres liés au développement et la coopération sur la mise en œuvre des APE afin de renforcer et favoriser l'insertion des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs, renforçant ainsi, le Plan d'Action du Grand Voisinage proposé par l'UE et conformément à l'article 28 de l'Accord de Cotonou.

La Commission Européenne sur mandat Conseil pourrait mieux impliquer les RUP dans le processus de mise en œuvre des APE et compte tenu de leur localisation dans les blocs régionaux des ACP.

21. Comment améliorer l'octroi de l'aide au commerce afin de maximiser son effet de levier potentiel sur l'augmentation des activités économiques durables dans les pays en développement, et donc sur la poursuite de la croissance?

SANS OBJET

22. Compte tenu des liens étroits existant entre changement climatique, biodiversité et développement, et compte tenu des nouvelles possibilités offertes par le financement de la lutte contre le changement climatique et par les marchés, comment la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes dans la politique de développement de l'UE peut-elle être renforcée en vue de l'obtention d'économies plus résilientes au changement climatique et plus durables, ainsi que de la protection des forêts et de la biodiversité?

La mutualisation des moyens entre RUP et ACP, territoires qui évoluent dans le même environnement géographique, sont exposés aux mêmes menaces avec la même intensité, peut constituer une réponse intéressante pour l'UE. Les RUP disposent souvent d'un savoir faire à partager avec leurs voisins. Par exemple, la région de l'Afrique australe et orientale et de l'Océan Indien (ESA-OI) est l'une des plus riches en biodiversité et en espèces endémiques et écosystèmes, mais beaucoup se sont dégradés notamment du fait de l'impact du changement climatique. C'est pourquoi il est prévu de mettre en place conjointement entre les ACP et La Réunion (seule RUP de la zone) un programme commun de gestion et de préservation de la biodiversité orienté sur le renforcement des capacités.

Des projets comme CAMP (connectivité entre les aires marines protégées) financé via le FEDER sur le programme opérationnel de coopération de La Réunion 2007-2013, dont l'objectif est de mieux connaître les processus de connectivité dans la zone de l'Océan Indien et donc de mieux valoriser les interactions entre les différentes aires marines protégées, permet d'améliorer la protection de la biodiversité sur les récifs



coralliens. Ce projet est en lien avec « Western Indian Ocean Marine Science Association »³ (WIOMSA).

Dans la zone Caraïbe, les RUP ont été intégré dans les ateliers et comités des instances régionales (Associations des Etats de la Caraïbe, CARICOM/CARIFORUM) en charge des questions de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles ; ce afin de prévoir les échanges d'expérience et des moyens de prévision et d'intervention communs en cas d'aléa climatique.

En matière de préservation de l'environnement, des projets de coopération sont régulièrement soutenus, ainsi que des projets de développement et de promotion des énergies renouvelables, d'assistance en matière de traitement des déchets et d'assainissement pour les pays les moins dotés en infrastructures publiques.

23. Comment l'UE peut-elle agir pour soutenir au mieux les efforts déployés par les pays en développement pour garantir un approvisionnement énergétique durable de tous leurs citoyens? Quel rôle pourrait par exemple jouer un programme commun UE-Afrique visant à fournir progressivement une électricité durable à chaque citoyen et associant un financement dans les domaines du développement et de la lutte contre le changement climatique et des prêts consentis par des institutions de financement du développement?

La mutualisation des moyens entre RUP et ACP, territoires qui évoluent dans le même environnement géographique, sont exposés aux mêmes problèmes d'approvisionnement énergétiques et offrent des atouts naturels similaires propices au développement des énergies renouvelables, peut constituer une réponse intéressante pour l'UE. Les RUP disposent souvent d'un savoir faire à partager avec leurs voisins.

Pour ce faire, encourager la coopération régionale sur des secteurs-clé comme celui des énergies, permet de mettre en commun des solutions adaptés à des contextes souvent partagés.

24. Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer au mieux à renforcer la sécurité alimentaire, tout en préservant la qualité de l'environnement? Quels politiques et programmes sont les plus favorables à l'investissement des petits agriculteurs et du secteur privé dans l'agriculture et dans la pêche?

³ <http://www.wiomsa.org/>



Il ne fait pas de doute que la coopération régionale entre RUP et ACP mériterait d'être encouragée pour renforcer la question de la sécurité alimentaire. Plusieurs défis communs aux RUP et aux ACP émergent sur cette problématique : une exposition importante aux phénomènes de hausse des prix des matières premières liées à la dépendance de ces économies aux importations (cela conduit à envisager de renforcer l'autosuffisance régionale en produits agroalimentaires), la pression foncière accrue liée à l'explosion démographique (incitation à la réduction de coûts de production, développement de canaux d'échanges régionaux). Toutefois s'agissant de la zone de l'Océan Indien, il existe encore plusieurs points de blocage qu'il est possible de lever via des projets de coopération à mener et à financer via des fonds européens (FED et FEDER notamment) : absence de système d'information sur les normes et sur la qualité des produits du secteur agroalimentaire, dangers et risques sanitaires liés notamment aux produits animaux.

C'est dans ce contexte que La Réunion (RUP) a créé un réseau de coopération scientifique et technique de l'Océan Indien sur la qualité des productions agricoles et des produits agroalimentaires, d'origine animale et végétale (QUALIREG). Ce projet a vocation à regrouper l'ensemble des compétences dans l'Océan Indien capable d'organiser une veille scientifique, d'animer un réseau de laboratoires de diagnostics et de contrôles de la qualité des produits, de développer une offre régionale de formation et de recherche. Il accompagne aussi les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires en mettant l'accent sur la qualité et la transparence des informations comme outil de coopération au développement durable.

Il est donc très important en cela d'appuyer les producteurs (agriculteurs) afin de mieux construire et de valoriser la qualité nutritionnelle et sensorielle de leurs produits. Il reste à soutenir la bonne compréhension de l'élaboration de la qualité des produits, végétaux et animaux, depuis les premiers stades de la production et respectueux de l'environnement et des savoir-faire locaux.

25. Dans quels domaines stratégiques l'UE devrait-elle s'engager, en particulier en ce qui concerne l'Afrique? Comment l'UE peut-elle encourager les approches agro-écologiques dans le domaine des activités agricoles et de l'intensification durable de l'agriculture, ainsi que de la pêche et de l'aquaculture durables?

SANS OBJET

26. Comment l'UE devrait-elle soutenir la lutte contre la malnutrition ?

SANS OBJET
